

Comment s'inscrire aux activités de l'association Biarritz Accueil ?

1. L'adhésion à l'association est obligatoire.

Nous vous invitons à consulter sur le site les statuts de l'association (<https://biarritz-accueil.fr/>)

Le montant annuel de l'adhésion est de 22 Euros par personne.

2. Le choix des activités :

Nous vous invitons à consulter sur le site le planning des activités afin de vérifier la liste des activités proposées, les jours et horaires des séances. (<https://biarritz-accueil.fr/activites.html>)

- Droits d'inscription :

Pour toutes les activités (activité randonnée comprise), le droit d'inscription est de 20 Euros, payable au moment de l'inscription. Ce montant est justifié par les frais de fonctionnement engagés par l'association Biarritz Accueil : location des salles, achat de matériel, formation des animateurs.

- Pour les activités sportives : Pilates, Yoga, Gymnastique :

Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de cette activité est obligatoire, à fournir au moment de l'inscription.

- Pour la randonnée :

Nous vous invitons à consulter sur le site le guide du randonneur de Biarritz accueil pour obtenir toutes les précisions concernant cette activité. (<https://biarritz-accueil.fr/download/guide-du-randonneur-2022-2023-10-07-22.pdf>)

L'inscription à la Fédération Française de Randonnée (FFR) est obligatoire afin d'obtenir une licence incluant l'assurance de base. Le montant de l'inscription est de 28 Euros.

Il est nécessaire de fournir pour la FFR :

- Une adresse mail valide.
- Pour les anciens inscrits, le N° de la licence précédente.
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la randonnée (modèle téléchargeable ici : [https://biarritz-accueil.fr/download/certificat-medical \(1\).pdf](https://biarritz-accueil.fr/download/certificat-medical (1).pdf))

3. L'inscription proprement dite :

- De préférence, vous pouvez vous inscrire et régler en ligne par carte bancaire. Pour les activités sportives et les randonnées, vous devez scanner le certificat médical.
- Si vous n'avez pas d'accès internet ou si vous désirez des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser directement à nos hôtesses d'accueil lors des permanences assurées à la Maison des Associations. Seuls les règlements par carte bancaire seront possibles.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 5 septembre 2022:

- en ligne : la fiche d'adhésion à l'association, d'inscription aux activités et de paiement en ligne est accessible sur le site de Biarritz Accueil (<https://biarritz-accueil.fr/adhesion.html>)

- à la Maison des Associations (2-4 rue Darrichon, 64200 Biarritz).
Permanences sur place ou par téléphone (06 77 71 61 41) : lundi
après-midi de 14.30 à 16.30 et vendredi matin de 10.00 à 11.45

4. Validation de l'inscription :

A l'issue de la validation de votre inscription, vous recevrez un mail de confirmation à l'adresse que vous avez renseignée dans un délai de 24 à 48 heures. Vos coordonnées seront transmises à l'animateur responsable qui vous recontactera.

Les activités débuteront à partir du lundi 3 octobre.

Attention :

L'inscription à certaines activités est limitée à un nombre donné de participants : l'inscription pourra donc vous être refusée si le nombre maximum de participants est atteint.

Frais de participation :

Certaines activités sont animées par des prestataires partenaires, ce qui implique le versement d'une participation à régler directement à l'animateur. Le montant de cette participation s'élève par séance à : Dessin-Peinture = 15 Euros, Yoga = 6 Euros, Gymnastique douce = 6 Euros, Pilates = 7 Euros. Ces montants sont susceptibles d'évoluer en fonction du nombre d'inscrits, des horaires, des modalités de règlement (à la séance, par trimestre).

Pour les autres activités ou cours, les séances sont animées par un animateur bénévole. Il pourra vous demander une participation de 1 Euro par séance à lui verser directement : participation à ses frais de préparation des cours ou de déplacement.